



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 8948

Texte de la question

M Jean-Pierre Delalande attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le retard apporté à la publication du décret prévu à l'article 76 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant sur le reclassement pour raison de santé des fonctionnaires hospitaliers. Il constate le préjudice ainsi apporté à certains fonctionnaires et demande que soient prises les dispositions leur permettant d'exercer concrètement le droit au reclassement qui leur est conféré par la loi.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de décret auquel fait allusion l'honorable parlementaire a rencontré quelques traverses alors même qu'il était sur le point d'être publié. Ces difficultés ont pu être levées ; le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale s'efforcera de hâter une publication à laquelle rien ne semble plus devoir s'opposer.

Données clés

Auteur : [M. Delalande Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8948

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 439